



La voix de Ports

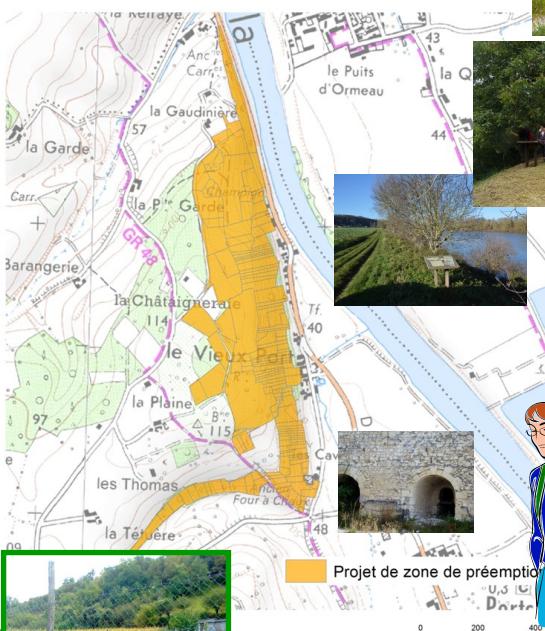
N° 6 septembre 2014

Bulletin municipal de la commune de Ports-sur-Vienne

Journées du Patrimoine, les 20, 21 septembre 2014

Espaces Naturels Sensibles d'Indre-et-Loire

Ports-sur-Vienne - Projet de zone de préemption au titre des ENS



Randonnée départ : 9h

◆ Circuit familial : bord de Vienne, fours à chaux et bas du coteau. 10h-11h30.

◆ Circuit sportif : bord de Vienne, four à chaux et Espace Naturel Sensible. 9h- 11h30.
12h - vin d'honneur au stade de foot

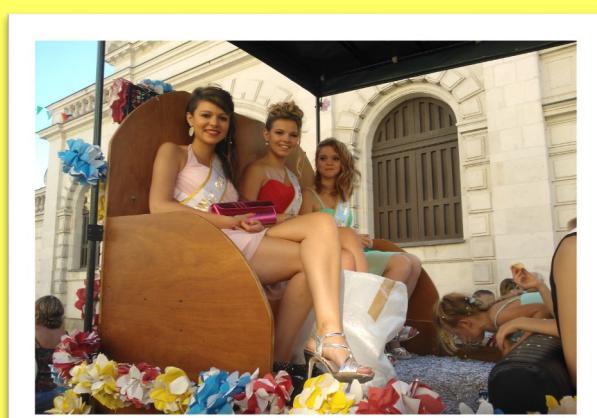


Samedi 20 septembre 2014 : le circuit du patrimoine



Journées ensoleillées 6 - 7 Sept

pour le comice agricole à Sainte-Maure-de-Touraine





Les rendez vous du RAM Septembre Octobre 2014

Réunion de rentrée, 9 Septembre 2014

Vous avez envie d'en savoir plus sur les manifestations du R.A.M. P.E., sur les ateliers, pouvoir vous inscrire, poser des questions... Retrouvez nous lors de la réunion de rentrée, **Mardi 9 septembre à 20h30**, au Pôle Petite Enfance à Ste Maure (salle des couleurs), 45 av du général de Gaulle.

Cette réunion se clôturera autour de boissons et gourmandises

Inauguration du Pôle Petite Enfance



Le samedi 18 octobre aura lieu l'inauguration du Pôle Petite Enfance. Nous vous attendons nombreux pour découvrir ou redécouvrir ce lieu dédié à la petite enfance sur le territoire

Semaine du goût

Du 13 au 17 octobre, c'est la semaine du goût
Thème de cette année : la couleur Orange !



Pour faire de ces ateliers de vrais temps de partage, n'hésitez pas à amener des aliments ou préparations oranges lors des ateliers goûts, et vous pouvez aussi proposer des recettes pour l'atelier cuisine...
Plus d'infos auprès de l'animatrice

Ecole des loisirs



Parce qu'il n'est pas toujours simple d'avoir accès à de la littérature enfantine de qualité, cette année le R.A.M. P.E. vous propose les abonnements de L'école des Loisirs : C'est 8 livres tout au long de l'année, adaptés à la tranche d'âge choisie (« bébemax » 0-3 ans, « titoumax » 2-4 ans, « minimax » 3-5 ans, etc...) avec un regroupement pour avoir des tarifs avantageux. Plus d'infos lors des ateliers ou en vous adressant à l'animatrice.

Possibilité de s'abonner jusqu'au 4 novembre 2014

RAM P.E. Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine
02 47 72 00 04 06 13 98 33 56 ram@cc-saintemauredetouraine.fr

Laurent Baumel
Député d'Indre et Loire
Membre de la commission des finances

ASSEMBLÉE NATIONALE

Des permanences tournantes pour être plus proche des habitants

	Richelieu	Sainte Maure de Touraine	Chinon	Île Bouchard
	1 ^{er} vendredi	2 ^{ème} vendredi	3 ^{ème} vendredi	4 ^{ème} vendredi
JUILLET	4 juillet	11 juillet	18 juillet	
AOUT				
SEPTEMBRE	5 septembre	12 septembre	19 septembre	26 septembre
OCTOBRE	3 octobre	10 octobre	17 octobre	24 octobre
NOVEMBRE	7 novembre	14 novembre	21 novembre	28 novembre
DÉCEMBRE	5 décembre	12 décembre	19 décembre	

ACTEURS

- Responsables de collectivités territoriales
- Chefs d'établissements scolaires ou établissements spécialisés agréés par l'Education nationale ou personnes agissant pour le compte d'un établissement scolaire
- Responsables de accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Responsables et gestionnaires de restaurants scolaires
- Fournisseurs de la restauration scolaire ou d'accueil périscolaire sous tutelle de la commune
- Toute personne morale appelée à gérer la distribution de fruits (associations)

“Un fruit pour la récré”

Le programme “un fruit pour la récré” favorise la découverte et initie au plaisir de consommer des fruits. Initialement prévue pour les enfants en école maternelle et élémentaire, l'action s'est élargie à tous les enfants et adolescents (de la maternelle au lycée).

Pour qui ?

Les enfants et les adolescents scolarisés du primaire jusqu'au lycée public ou privé et/ou fréquentant les accueils collectifs de mineurs (ACM).

Pour quoi ?

- Inciter les élèves à **consommer davantage de fruits** et en faire une habitude quotidienne.
- Faire **connaître les variétés de fruits**, leurs saveurs, leurs bénéfices pour la santé. Faire le lien avec le territoire. Faire découvrir la diversité des filières de production et de distribution des fruits.



Comment ?

En aidant financièrement à l'achat de fruits frais ou transformés : pour une distribution régulière de fruits aux enfants et aux adolescents dans le cadre scolaire, avec une action pédagogique autour de la découverte des fruits.

Qui contacter ?

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Centre
Service régional de l'alimentation
Contact : Christian Bourdel
Tél. : 02.38.77.41.27
Mél. : christian.bourdel01@agriculture.gouv.fr

En pratique

- Le programme s'organise autour d'une **distribution régulière** (hors restauration scolaire) d'un fruit frais ou transformé aux enfants et aux adolescents.
- Les bénéficiaires s'engagent pour 9 distributions de fruits ou légumes (jusqu'à une distribution quotidienne) par trimestre.
- L'opération est **cofinancée à 76 % par l'Union européenne**.
- L'engagement à participer à l'opération, pour une ou plusieurs classes ou établissements, peut être souscrit pour un ou plusieurs trimestres.
- L'inscription peut se faire en cours d'année, au début d'un trimestre.
- Le coût de revient moyen par trimestre pour une classe de 30 élèves, après versement de la participation européenne, est d'environ 23 € pour 9 distributions .
- Au delà de la distribution de fruits, **une séance d'accompagnement pédagogique** est organisée au moins une fois par trimestre. Ces séances peuvent être effectuées par des enseignants, des parents d'élèves ou des animateurs, seuls ou en collaboration avec des professionnels de l'alimentation (visite d'une ferme, d'une industrie de production, etc.).

Pour en savoir +

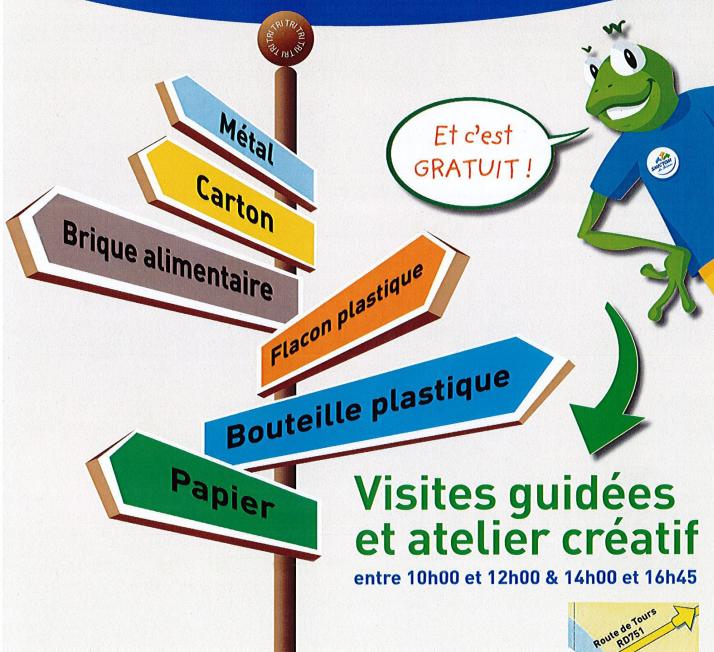
Toutes les informations pour s'inscrire et développer l'action “Un fruit pour la récré” sur : agriculture.gouv.fr/un-fruit-pour-la-recre ou www.franceagrimer.fr/filiere-fruits-et-legumes/Aides/Programmes-sociaux/Le-fruit-a-l-ecole-un-fruit-pour-la-recre

Des documents pédagogiques pour les élèves, les enseignants et les parents sont disponibles sur : alimentation.gouv.fr/un-fruit-pour-la-recre et eduscol.education.fr/cid49557/un-fruit-pour-recre.html



Samedi 04 octobre 2014 PORTES OUVERTES du Centre de Tri des matériaux à recycler

des matériaux à recycler



Visites guidées et atelier créatif

entre 10h00 et 12h00 & 14h00 et 16h45

Renseignements et informations :

www.smictom.com

N° Vert 0 800 196 595

NUMÉRO GRATUIT



Centre de tri des matériaux à recycler
Plaine des Vaux n°1 - rue Le Corbusier
37500 CHINON



PRÉSENCE VERTE TOURNAINE

Une simple pression sur le déclencheur porté autour du cou ou du poignet,
pour un secours immédiat.
7j/7 - 24h/24

Sortie d'hôpital, chute, malaise, angoisse ...

PRÉSENCE VERTE : une réponse adaptée à chaque situation.

L
A
T
E
L
E
A
S
S
I
S
T
A
N
C
E



Toujours plus soucieuse de la sécurité de ses abonnés, PRÉSENCE VERTE propose :

- le détecteur de fumée et de monoxyde de carbone communicants, le balisage lumineux
Dans le cadre du Décret n° 2011-36 du 10 janvier 2011, l'installation de détecteurs de fumée normalisés est obligatoire dans tous les lieux d'habitation, avant le 08 mars 2013.

Relié à la centrale d'écoute de PRÉSENCE VERTE, le détecteur de fumée communiquant assure une transmission directe de l'alarme.
Une prise en charge par nos services garantit ainsi l'arrivée immédiate des secours.
Les détecteurs de monoxyde de carbone sont également disponibles.

Recommandé par les professionnels de santé dans le cadre de la prévention des chutes, PRÉSENCE VERTE propose l'installation du balisage lumineux.

- la téléassistance mobile

En cas de déclenchement d'alarme, la centrale d'écoute de PRÉSENCE VERTE géolocalise immédiatement l'abonné et envoie sur place les secours adaptés. Ce service est disponible en France métropolitaine.

PRÉSENCE VERTE TOURNAINE

Agence de Loir-et-Cher

19 Avenue de Vendôme - 41000 BLOIS

02 54 44 87 26

pvc41@presenceverte.fr

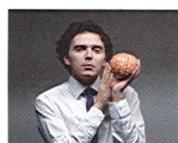
Agence d'Indre-et-Loire

5 rue du 66ème Régiment d'Infanterie - 37000 TOURS

02 47 31 61 96

pvc37@presenceverte.fr

www.presenceverte.fr



Alex Vizorec (voir Monnaie, 2 oct)

Produit d'un croisement entre Gaston Lagaffe et Jean d'Ormesson, Alex se joue des frontières étanches entre grande et petite culture.... Tout ce qu'on aime aux Devos finalement.

Un drôle de phénomène!

(À partir de 13 ans)

Antogny-le-Tillac - Ven 3 oct - 20 h 30



MONNAIE et Touraine

Notre-Dame-d'Oé
Mettray
Rochecorbon
Nouzilly
Beaumont-en-Véron
Cinq-Mars-la-Pile
Antogny-le-Tillac
Chanceaux-sur-Choisille
Château-Renault
Amboise
Descartes
Parçay-Meslay
Neuvy-le-Roi
Rouziers-de-Touraine

FESTIVAL les DEVOS de l' HUMOUR

événement
Télérama

Avec le soutien du
CN
DE LA TOURNAINE
ET DU POITOU



21 septembre / 17 octobre 2014

devosdelhumour.com - 02 47 56 13 14

Souvenirs, Souvenirs,....

Le 31 Août 2014 le club Les Pétronnelles de Vellèche nous a fait l'honneur de faire un détour par Ports-sur-Vienne. Lors de leur sortie un grand nombre de participants étaient présent et nous ont présenté leurs belles voitures et móbylettes d'époque.

Après un petit déjeuner copieux sur la prairie du stade les participants se sont relancé dans leur périple vers Luzé pour un final à Vellèche.
Nous les remercions pour leur belle rétrospective.

PORTS-SUR-VIENNE

Samedi 4 octobre 2014

3^e CONCOURS DE BELOTE

Salle socio-culturelle

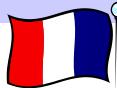


Inscription à partir de : 13h

Tarif : 6 € 50 par joueur

1er Prix : 1 Jambon

1 Lot par joueur - Buvette et pâtisseries



EXTRAITS DU COMPTE RENDU - Séance du jeudi 28 août 2014.



TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ARRET DE BUS DU LIEU-DIT « LE-BEC-DES-DEUX-EAUX » :

Le STA de l'Ile-Bouchard a intégré les travaux de sécurisation de l'arrêt de bus du lieu-dit « le Bec-des-deux-eaux » dans le programme départemental 2014. Les travaux sont réalisés pour la rentrée 2014 avec une répartition des interventions : le terrassement est à charge de la commune de Ports-sur-Vienne pour la somme de 4 386 € TTC, la fourniture et la pose de la couche de fondation sont prises en charge par le STA pour la somme de 21 969 € TTC.

SECURITE AU LIEU-DIT « LE BEC DES DEUX EAUX » :

Monsieur le maire explique qu'il a saisi le responsable du STA de l'Ile-Bouchard à propos de la vitesse excessive des véhicules au lieu-dit « le Bec-des-deux-eaux ». Un résultat de comptage effectué avait déjà été communiqué à la commune en 2012 qui atteste du respect de la vitesse autorisée. Le trafic depuis ce comptage n'a pas augmenté.

Des panneaux de limitation de vitesse seront cependant implantés pour un rappel aux usagers de la route.

DEPOSE DE POTEAUX ELECTRIQUES :

ERDF communique que la dépose des derniers poteaux est en cours. L'entreprise ALLEZ fait le nécessaire pour la remise en état du parking aux « Maisons rouges ». Il reste un poteau inaccessible dans le bourg de Ports-sur-Vienne en raison d'un différend entre les propriétaires. Le conseil municipal prend acte de ces informations et souhaite que le chantier soit achevé dans des délais raisonnables avec la prise en compte de deux poteaux restant au lieu-dit « la Gaudinière ».

ASSAINISSEMENT RUE DES VARENNES :

La réalisation de la 3ème tranche d'assainissement de la rue des Varennes porte sur les éléments suivants : CANALISATIONS // TERRASSEMENT // POSE DE CANALISATIONS ET REMBLAITEMENT DE TRANCHEE // POSTE DE RELEVAGE // TRAVAUX PREPARATOIRES // POSE D'OUVRAGE // DIVERS. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la proposition de lancer un appel public dans le cadre d'une procédure adaptée.

REGIE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT :

Le projet vise à apporter le même service à tous les habitants de la commune de Ports-sur-Vienne d'une part, et à équilibrer le budget d'assainissement d'autre part.

La régie d'assainissement se construit autour de 3 partenaires :

- La commune,
- Les services de conseils : Agence de l'eau et SATESE,
- L'agent de maintenance des installations collectives et individuelles.

Le principe général est celui adopté pour le service d'assainissement collectif :

Un droit d'entrée (droit de raccordement) fixé à 950 €.

Une facturation annuelle fondée sur un abonnement de 150 € par an, une facturation à raison de 2 € le m³ d'eau usée calculé à partir du m³ d'eau consommée et une taxe de modernisation des réseaux.

Selon les dispositions de l'arrêté de 2012, ce sont 86 installations qui sont à réhabiliter, soit 72%.

Le montage financier de l'opération est à finaliser.

Le coût maximum de réhabilitation d'un ANC (assainissement non collectif) est de 8000 € dont la moitié peut être subventionnée.

Le conseil municipal vote et approuve à l'unanimité le lancement de ce projet.

PROCEDURE JUDICIAIRE PLACE R. RIDEAU.

LITIGES INTERESSANT LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE ROMAIN RIDEAU :

Vu les dispositions de l'article L. 2132-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu les dispositions de l'article L. 2122-22 16° du Code général des collectivités territoriales.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire qui rappelle à nouveau, d'une part, les difficultés rencontrées au titre des travaux de réhabilitation de la place Romain Rideau, au regard de la dérive financière du coût des travaux, de la liste des non conformités, non façons et malfaçons constatées, le cas échéant en présence de l'ADAC, et du solde de leurs travaux et prestations réclamés par les intervenants,

Considérant qu'il apparaît tout à la fois nécessaire de confier la défense des intérêts de la commune à un cabinet d'avocats à même d'assister et de conseiller la commune, en autorisant d'ores et déjà le maire à introduire toutes instances et actions qui s'avéreront utiles à cette défense des intérêts de la commune dans cette affaire.

Il est décidé de :

- Déléguer au maire sa compétence pour ester en justice, en demande comme en défense, devant toutes juridictions, tant en première instance, en appel qu'en cassation, au fond ou en référé dans le cadre de tous litiges intéressant les travaux de réfection de la place Romain Rideau à Ports et le règlement de leur solde.

- Confier la défense des intérêts de la commune à ce titre au cabinet d'avocats Walter & Garance, 7, bd Béranger à Tours, représenté par Maître Frédéric DALIBARD.

Le conseil municipal vote et approuve à l'unanimité ces dispositions.

COMICE :

Il est rappelé la participation de la commune aux manifestations du comice agricole 2014 et la réalisation d'un char en commun avec les communes d'Antogny-le-Tillac et de Pussigny. Une subvention de 0,10 € par habitant soit 36 € pour la commune de Ports-sur-Vienne est sollicitée.

Le conseil municipal vote et approuve le versement de la subvention de 36 € au comice agricole.

MOUVEMENTS DE TERRAIN :

A la demande du Ministère de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Energie, (MEODE), le bureau de Recherches Géologique et Minière (BRGM), dans le cadre de ses activités de service public, est chargé de réaliser un inventaire des mouvements de terrain sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ce programme comprend des inventaires départementaux, suivant un cahier des charges défini en accord avec le MEODE. L'ensemble des phénomènes est ensuite intégré à une base de données nationale (BDMVT : www.bdmvt.net) gérée par le BRGM en collaboration avec les services de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) et le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC).

Le département de l'Indre-et-Loire est inscrit à la programmation 2013-2014. L'objectif est de recenser, localiser et caractériser les mouvements de terrain dans le département.

Pour les mouvements de terrain, la démarche vise au recensement des phénomènes historiques connus et à leur caractérisation au sein d'une base de données pérenne. Cette information concernant la répartition géographique, la nature et l'ampleur des événements qui se sont déjà produits pourra servir de base à l'établissement de la cartographie de l'aléa et à une meilleure connaissance du risque dans le département.

Les mouvements de terrain concernés par cet inventaire sont exclusivement ceux qui se rattachent aux phénomènes suivants : chutes de blocs et éboulements, - glissements de terrain et fluages lents , - effondrements ou affaissements liés à la présence de cavités souterraines, - coulées de boue, - érosion de berges.

Le 1er adjoint prend en charge ce dossier.

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Les enfants de Ports-sur-Vienne qui fréquentent le RPI des communes du Val de Vienne sont transportés gratuitement par le SIEPVV. Chaque commune contribue, à prorata de sa population et du nombre d'élèves, au budget du syndicat.

La règle du CG37, organisateur de rang 1 des transports collectifs sur le département, fixe à 3 km la distance qui doit séparer le domicile des parents du lieu de l'école.

Ainsi donc tous les enfants de Ports-sur-Vienne ont un droit au transport scolaire et, à cet effet, la commune de Ports disposait de 4 arrêts de bus. Sur demande du CG37, le conseil municipal a acté la suppression de l'arrêt de bus au lieu-dit « La Plonnière » pour cause de dangerosité.

Le CG37 a fait savoir qu'à compter de la rentrée scolaire 2014, les enfants « des hauts » de Ports ne seraient plus transportés.

Le conseil municipal considère que c'est à juste titre que ces familles demandent une prise en considération de la poursuite du service public à leur égard.

TARIF DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE :

Tableau en 4^e de couverture du bulletin.

Le conseil municipal vote et approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Par mail du 21août 2014, la DDT 37 informe de la Dotation Globale de Décentralisation pour l'aide aux procédures PLU. Il a été convenu que les communes qui souhaitent lancer une procédure avant fin 2014 pourraient être inscrites à cette dotation.

Le conseil municipal vote et approuve à l'unanimité le lancement de la procédure PLU.

TRAVAUX :

Un devis de travaux a été réalisé pour la rénovation de la salle de classe et du pilier du portillon donnant accès à la cour du bâtiment de réserve des tables et bancs.

Le conseil municipal prend acte du devis et vote à l'unanimité pour la proposition de faire d'autres consultations.

LE CIRCUIT PEDESTRE DE DECOUVERTE DU PATRIMOINE DE PORTS-SUR-VIENNE :

L'Inauguration aura lieu le samedi 20 septembre 2014.

Ouverture du circuit dans ses deux concepts (familial et sportif) :

- Circuit familial : bord de Vienne, four à chaux et bas du coteau : 10h-11h30.
- Sportif : bord de Vienne, four à chaux et Espace Naturel Sensible : 9h-11h30.

Vin d'honneur : 12h.

Le conseil municipal souhaite coopérer avec les associations de Ports et confier l'intendance à une association.

Le balisage sera effectué par une équipe de conseillers municipaux en coopération avec C. LEROUX, président de l'office du tourisme.

CONSTRUCTIONS ILLICITES :

Un certain nombre de constructions illicites a été constaté sur le territoire communal.

Pour toute construction, y compris un abri de jardin, une demande de DP (déclaration préalable) ou de PC (permis de construire) doit être déposée en mairie.

Le conseil municipal propose dans un premier temps d'engager avec les intéressés un dialogue qui sera concrétisé par un courrier afin de procéder à l'enlèvement des constructions illicites.

ESPACE COMMUNAL SECURISE :

La cour intérieure de l'ancien préfabriqué est un espace public qui doit être sécurisé, eu égard au fait que la salle de classe préfabriquée est utilisée de nouveau comme lieu de stockage. Il sera donc procédé à la rénovation du portail et sa remise en fonctionnement afin que celui-ci puisse être fermé.

Des devis seront demandés en conséquence.

DEMANDE DE MONSIEUR BARANGER AURELIEN :

Par courrier du 22 août déposé en mairie le 27, Monsieur Aurélien BARANGER sollicite l'autorisation de remplacer 4 bordures de trottoir par des caniveaux permettant un accès plus « confortable » à sa propriété. Il s'engage à réaliser les travaux « par ses propres soins ».

Le conseil municipal vote et accepte cette proposition.

RETROSPECTIVE DU COMICE RURAL



Le week-end des 6 et 7 septembre s'est tenu le traditionnel comice agricole du monde rural du canton. C'est dans la zone des Saulniers que s'est déroulé, le samedi matin, le concours de labour.



Ports fut représenté par son char : « court-circuit » conjointement réalisé avec les villages d'Antogny et de Pussigny. Sur l'inspiration des Pussifolies, 2 toiles grands formats quasi vierges au départ étaient posées dos à dos. Les peintres ont œuvré durant le parcours. Résultat étonnant !

C'est une cavalcade colorée qui a défilée dans les rues de Ste Maure le dimanche après midi.

Sur le thème de « consommer autrement » 9 chars des communes du canton, groupes folkloriques et fanfares ont assuré l'animation.





Pauline, Claire et Nathanaelle étaient les 3 reines de ce comice. Notre village était doublément représenté puisque Nathanaelle est Portaise !

www.cc-saintemauredetouraine.fr

Comice agricole
6 et 7 septembre

CSM
Communauté de Communes
de Sainte Maure de Touraine

Un été bien rempli

Si vous ne l'avez pas reçu... Des exemplaires sont à votre disposition en mairie.

Le plateau, deux vallées, mille trésors

Les offices de la Communauté de communes : 02 47 72 00 04
Loisirs, accès et randonnées
Page 4 de 10

VIE DU TERRITOIRE
Le conseil communautaire installe

Diverses actions mises en place pour la parentalité			
2014/2015 modification de l'itinérance afin de :			
Mardi matin	Vendredi matin		
Pouzay ou Ste Catherine	Maillé ou Marcilly ou St Epain		
Pour les ASS MATS et les familles accompagnées d'enfants			
Jeudi matin	Lundi matin 3 fois sur 4	Mercredi matin	Jeudi après midi
Pour les ASS MATS (et autres professionnels de la petite enfance) et les familles accompagnées d'enfants		1 fois par mois	
Pour les ASS MATS et les familles accompagnées d'enfants		Pour les parents accompagnés de leur(s) enfant(s)	

La vie communale de Ports-sur-Vienne



Repas des aînés ruraux inter-cantonal :
l'Ille-Bouchard - Sainte Maure-de-Touraine - Richelieu
Avec la participation du club de Ports-sur-Vienne.



Vacances scolaires de la Toussaint :
Du 18 octobre au 2 novembre 2014



TARIF DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE.

Personnes de la commune :

	Grande salle		Petite salle		Les deux salles	
	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver
Week-End	190 €	220 €	90 €	120 €	215 €	250 €
1 journée	130 €	150 €	40 €	60 €	150 €	170 €
½ journée	45 €	65 €	25 €	45 €	75 €	95 €
Cuisine	30 €		30 €		30 €	



Personnes hors commune :

	Grande salle		Petite salle		Les deux salles	
	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver
Week-End	240 €	270 €	170 €	190 €	285 €	310 €
1 journée	150 €	170 €	110 €	130 €	170 €	190 €
½ journée	60 €	80 €	50 €	70 €	90 €	110 €
Cuisine	40 €		40 €		40 €	



Saison été : du 1^{er} mai au 30 septembre.

Saison Hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril.

Un service de prestation ménage est possible pour un montant de 120 €.

